

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 10 décembre 2012**

Ouverture de la séance à 18 h30 Secrétaire de séance : Pascal DUVERT

Présents : Mmes Chantal BOUIN, Véronique HAITCE, Martine PETIT-ANORO, Mrs Pascal DUVERT, Robert GUILLEN, Jean Louis LEBLANC, Vincent MERLE, Jean Louis ROBERT.

Procurations : Mme RAMON, procuration à M. LEBLANC, Mme BARKE, procuration à M. DUVERT

Absents : MM Patrice ROBERT, Stéphane SCHAAK, Pascal LACROIX, Thomas RODRIGUEZ, Julien SAVONNET

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation des comptes-rendus du 4 avril et du 11 juillet 2012.
- 2) Point financier sur l'exercice 2012.
- 3) Décisions modificatives au budget primitif 2012
- 4) Demande de concession perpétuelle au cimetière de M. et Mme GANDON
- 5) Demande de location de la salle des fêtes à tarif préférentiel d'une ancienne employée.
- 6) Point sur l'étude du SDEHG sur l'éclairage public à Goyrans
- 7) Autorisation d'une remise en concurrence de l'assurance du personnel au CDG.
- 8) Présentation de l'Agenda 21 du SICOVAL.
- 9) Urbanisme :
  - Approbation du plan de zonage du PLU
  - Point sur Confluences – Les ramiers de Goyrans
- 10) Questions diverses.

### **1 - Approbation des comptes-rendus du 4 avril et du 11 juillet 2012.**

Le conseil municipal adopte les comptes-rendus du 4 avril 2012 et du 11 juillet 2012.

⇒ *Vote : à l'unanimité.*

### **9 - Urbanisme :**

Approbation du plan de zonage du PLU  
Point sur Confluences – Les ramiers de Goyrans.

Le Plan Local d'Urbanisme arrive en phase finale. Le Plan de zonage qui est présenté aujourd'hui, fait suite aux phases précédentes qui se sont déroulées depuis 2008 à savoir le diagnostic puis le projet urbain appelé projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Cette troisième phase traduit de façon réglementaire le PADD. Notons toutefois que la réglementation évolue très vite. Ainsi, bien qu'aujourd'hui nous proposons d'adopter le plan de zonage du PLU, nous allons de nouveau devoir approuver une version du PADD mise en conformité avec les lois sur l'environnement, dites Grenelle II.

Le plan de zonage présenté adopte une nomenclature. Afin de renforcer le centre et de trouver une identité, les zones à urbaniser (AU) sont situées au cœur de village et au village. Ces zones identifient de façon concrète les emprises qui seront ouvertes à l'urbanisation. Le zonage tient compte des contraintes du schéma d'orientation et de cohérence territoriale pour la période 2010 - 2030 (SCOT). En terme quantitatif, le SCOT permet d'ouvrir à l'urbanisation 13,5 hectares. Le PLU ne va pas ouvrir toutes ces zones mais phaser le développement de la commune en deux temps. La période d'ici à 2020 devrait permettre d'ouvrir ces deux zones qui représentent une emprise territoriale d'environ 7 hectares soit la moitié du contingentement. La suite de la programmation donnera lieu à une révision du PLU ultérieurement.

Les déplacements doux se traduisent notamment sur le plan de zonage par la matérialisation d'emplacements réservés. Il s'agit de disjoindre le schéma routier des réseaux piétonniers.

Le volet environnement se traduit lui par une typologie toute particulière avec les espaces boisés classés. Il s'agit de préserver l'activité agricole et de favoriser la richesse écologique, la biodiversité. Les zones agricoles (46 % du territoire) sont prédominantes. Avec ces deux types de zones nous matérialisons la trame verte et bleue (TVB). Ce terme signifie que le PLU tient compte de la biodiversité terrestre et aquatique qui se situent dans les continuités géographiques que sont les cours d'eau tel que l'Ariège et les ruisseaux mais aussi les continuités vertes, champs, bois, prairies sèches, espaces agricoles. La TVB contribue, par exemple, à ne pas boucher les dents creuses afin d'offrir une continuité paysagère et permet une porosité du tissu urbain pour la circulation de la faune.

Les terrains candidats au projet de réserve naturelle régionale (RNR Confluences) représentent un sous-ensemble de la trame verte et bleue. Ce projet permettra de préserver les zones humides et les zones de falaise.

⇒ *Vote du plan de zonage : à l'unanimité.*

## **2 - Point financier sur l'exercice 2012.**

Le point financier montre que le déroulement de l'année 2012 permet de poursuivre la politique de stabilité du budget malgré une année chamboulée et difficile notamment avec le transfert de compétence des services à la personne vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), de la voirie vers le SICOVAL, et la construction de l'école maternelle.

La section de fonctionnement est présentée dans ces grands chapitres aux conseillers municipaux.

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'année 2012 de 24 006.67 Euros. Avec l'excédent reporté de 2011 (42 141.35€) cela donne un résultat global prévisionnel de fonctionnement de 66 148.02 Euros

La section d'investissement est présentée dans ces grands chapitres aux conseillers municipaux.

Le résultat de la section d'investissement est déjà connu. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'année 2012 de 6 098.51 Euros. Avec le déficit reporté de 2011 (9 894.42€) cela donne un résultat global déficitaire 3 795.91 Euros. Ces résultats s'expliquent par la réalisation de travaux « urgents » imputés sur la section d'investissement et dont les subventions correspondantes ne sont toujours pas perçues. Dans l'attente des dites subventions les autres investissements prévus n'ont pas été réalisés.

Ce qui a été fait porte sur la réalisation de :

L'achat de la chaudière, la rénovation de la charpente du préau et de la couverture de l'école primaire, les portes extérieurs de la salle des fêtes, les portes des toilettes de la salle des fêtes, le toit du presbytère et le remplacement de la photocopieuse.

Ce qui n'a pas été fait porte notamment sur :

L'aire de jeux enfants, le Club house du tennis, l'acquisition de vidéo projecteurs pour l'école et la Mairie, la réfection de la rampe accès handicapés pour l'école, la rénovation de la salle au rez-de-chaussée du presbytère.

A l'instar de 2011, nous devrions proposer de dégager une partie du résultat de fonctionnement pour un autofinancement afin notamment de limiter le recours à l'emprunt. D'après nos premières estimations, nous pourrions proposer au conseil municipal, lors du vote du budget 2013, de décider un autofinancement de 20 000 Euros,

### 3 - Décisions modificatives au budget primitif 2012.

Des délibérations sont votées concernant des modifications du budget primitif et portent sur les opérations suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement		687.20 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>687.20 €</b>
D 739113 : Rev. Conventionnels de fiscalité	45 959.00€	
D 73921 : Attributions de compensation		45 959.00 €
D 73925 : Fonds péréquat° recettes fiscal		581.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>45 959.00€</b>	<b>46 540.00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		0.29 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>0.29 €</b>